

ECOWATT 2025



Les demandes de subventions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

Leur versement interviendra après réception de tous les documents exigés et sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit pas épuisée.





Direction des travaux et des services industriels ch. de la Damataire 13 1009 Pully

Des questions?

Notre délégué à l'énergie est à votre disposition:

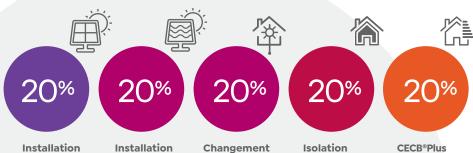
tél.: 021 721 32 00 mail: energie@pully.ch



ST2861_FLYER_ECOWATT_A5.indd 1-2 12.12.23 08:00

Nos subventions 2025

Aides pour l'habitat



Installation photovoltaïque

20% de la petite rétribution unique

(PRU) max CHF 1'500.- Installation solaire thermique

20% de la subvention cantonale

max CHF 2'000.-

de chauffage par une pompe

> 20% de la subvention cantonale

à chaleur

max CHF 2'000.-

(CHF 1'000.-PAC air/eau)

Isolation thermique

20% de la

subvention cantonale

max CHF 4'000.-

CECB®Plus

Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments

> 20% de la subvention cantonale

Aides pour la mobilité



Mobility

Forfait en fonction de l'abonnement choisi

IMPORTANT:

seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés seront traitées, sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit pas épuisée.



La Ville de Pully, au travers de son programme Ecowatt, encourage les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Depuis son lancement en 2019, ce ne sont pas moins de 1350 Pulliérans·nes qui ont été soutenus par le programme Ecowatt, notamment en facilitant l'installation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, le remplacement de chauffages à énergie fossile par des pompes à chaleur, l'isolation des bâtiments ou encore l'autopartage.

Pour rappel, ce programme en faveur de l'efficience énergétique et des énergies renouvelables est financé par une taxe spécifique prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé sur le territoire communal. Celle-ci passe cette année de 0.25 à 0.4 ct afin de pourvoir continuer à soutenir les demandes sans cesse croissantes.

Obtenir une subvention:

marche à suivre

Soyez proactif! Avant de déposer votre demande, veuillez vérifier que toutes les conditions d'octroi soient remplies sur le site www.pully.ch/ecowatt

Remplissez le formulaire adéquat disponible sur www.pully.ch/ecowatt Ajoutez les annexes requises

Envoyez votre dossier complet* à la:

Direction des travaux et des services industriels ch. de la Damataire 13 - 1009 Pully

* formulaire daté et signé + annexes requises

ST2861 FLYER ECOWATT A5.indd 3-4 12.12.23 08:00